

Feuille de route pour l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique dans le Pacifique d'ici à 2015

Résumé



Introduction

La présente feuille de route décrit un processus destiné à faciliter la mise au point, d'ici à 2015, d'une stratégie intégrée de gestion des risques de catastrophe (GRC) et d'action climatique pour la région océanienne. Cette nouvelle stratégie intégrée fera suite au Cadre d'action océanien pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes 2005-2015 et au Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques 2006-2015¹.

Élaborée et approuvée en 2011 par la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, la Conférence du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)², la feuille de route est le fruit des consultations menées avec de multiples partenaires du développement et bailleurs de fonds, ainsi qu'avec divers groupes de parties prenantes de la GRC et de l'action climatique intervenant dans les États et Territoires insulaires océaniques. Elle s'inscrit dans le prolongement des efforts déjà engagés aux échelons national et régional en vue de l'intégration de ces deux disciplines. L'Océanie étant la première région au monde à intégrer la GRC et l'action climatique dans un cadre stratégique unique, la feuille de route bénéficie d'un large soutien aux échelons international, régional et national.



Contexte et motifs de l'intégration de la gestion des risques de catastrophe et de l'action climatique

La région océanienne est extrêmement vulnérable à bon nombre d'aléas naturels d'origine géologique et hydrométéorologique, dont les éruptions volcaniques, les séismes, les tsunamis, les cyclones, les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse. Huit nations océaniques figurent dans le Top 20 des pays souffrant annuellement des plus lourdes pertes du fait de catastrophes, par rapport à leur produit intérieur brut (PIB)³, ce qui aggrave encore davantage les problèmes de développement auxquels se heurte la région.

Les effets du changement climatique devraient entraîner une augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité des aléas climatiques, ainsi qu'une dégradation des écosystèmes, une moindre disponibilité de l'eau et des aliments, et une évolution des moyens de subsistance des communautés propre à augmenter leur vulnérabilité. Les risques climatiques et ceux liés aux catastrophes concernent tous les secteurs (agriculture, gestion des ressources naturelles, transports, infrastructures, développement économique, santé, éducation, etc.) et sapent les efforts engagés en faveur du développement durable.

La GRC et l'action climatique (adaptation/atténuation) poursuivent un objectif commun, à savoir réduire la vulnérabilité des sociétés aux aléas et à leurs impacts en les rendant mieux à même d'anticiper et de limiter les conséquences des aléas, et, face à ces conséquences, de s'adapter et de se relever. Des outils similaires sont utilisés pour suivre, analyser et gérer les effets néfastes des catastrophes et du changement climatique. Aussi est-il logique de considérer et de mettre en œuvre ces volets de travail de façon systématique et intégrée. Les évaluations des risques, les études de vulnérabilité, les systèmes de gestion des inondations et la mise en application de codes de la construction contribuent ainsi à la réalisation des objectifs stratégiques fixés pour les deux volets et, de façon plus générale, aident à renforcer la résilience des communautés.

Les approches intégrées et intersectorielles s'avèrent plus efficaces pour réduire les risques pesant sur le développement durable, car elles tirent le meilleur parti des capacités et des ressources nationales et régionales existantes pour s'atteler à des aléas ou à des phénomènes multiples, qu'ils soient d'origine climatique ou géologique, et qu'ils se manifestent brusquement ou progressivement. Elles permettent également d'harmoniser les politiques et de favoriser une meilleure coordination des investissements consentis par les bailleurs.

La plupart des pays océaniques ont déjà commencé à prendre des mesures concrètes pour prévenir de manière intégrée les risques liés aux catastrophes et au climat, notamment en élaborant des plans d'action nationaux conjoints pour la GRC et l'action climatique ou en fusionnant leurs dispositifs institutionnels nationaux en matière de GRC et d'action climatique.

La nouvelle stratégie régionale intégrée constituera un cadre permettant d'orienter et d'appuyer les efforts d'intégration aux échelons régional et national. Elle permettra également de sensibiliser davantage les pouvoirs publics et les populations à la GRC, à l'action climatique et à d'autres questions transversales concernant le développement, d'améliorer le suivi-évaluation des progrès accomplis, et de démontrer à la communauté internationale que l'intégration stratégique et opérationnelle est non seulement possible mais absolument prioritaire.

Le processus d'intégration suppose de travailler avec les différents groupes de parties prenantes en vue d'harmoniser les dispositifs institutionnels de GRC et d'action climatique, de veiller à ce que les efforts engagés s'inscrivent dans le cadre des stratégies nationales de développement et soient pris en compte dans les budgets y afférents, d'encourager la participation de multiples groupes de parties prenantes, de renforcer les capacités des pays en matière de gouvernance des risques, et d'appuyer l'élaboration de mécanismes de financement innovants bien coordonnés.

La feuille de route

Le processus visant à faciliter l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et d'action climatique pour le Pacifique sera conduit sous la direction d'un comité de pilotage dont les travaux seront coordonnés en partenariat par la CPS, le PROE et l'ONU/SIPC. Un groupe de travail technique fournira des services de conseil et d'appui techniques spécialisés. Les États et Territoires insulaires océaniques seront représentés au sein des deux instances et participeront aux travaux collaboratifs et aux consultations dans l'optique de définir l'orientation et les paramètres de la nouvelle stratégie. Un large éventail de parties prenantes seront également invitées à prendre part à cette réflexion.

Produits escomptés d'ici à 2015

- Stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique, assortie des dispositions relatives à sa mise en œuvre
- Rapport régional de synthèse sur l'application du Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques
- Recueil d'études de cas sur la GRC et l'action climatique dans le Pacifique.

Les efforts et les initiatives actuellement engagés en matière de GRC et d'action climatique⁴ se poursuivront par ailleurs, et les leçons pratiques qui seront tirées de ces activités faciliteront, elles aussi, l'élaboration de la stratégie intégrée.

La formulation et la rédaction de la stratégie intégrée sont programmées entre 2013 et 2014 et seront l'occasion d'organiser toute une série de consultations (dont certaines ont déjà été engagées) aux échelons national, régional et international. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes et du Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques seront également pris en compte.

Principales étapes définies dans la feuille de route

- **Juillet 2013** : Obtention d'un soutien politique et examen des axes d'intervention prioritaire lors de la Réunion conjointe de la Plateforme océanique pour la GRC et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique
- **Avril 2014** : Achèvement du projet de stratégie régionale intégrée de GRC et d'action climatique
- **Septembre et novembre 2014** : Présentation du projet final à la Conférence du PROE et au CRGA pour approbation par ces deux instances
- **Août 2015** : Présentation du projet approuvé au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, pour approbation

La mise en œuvre du processus d'intégration sera dirigée par les États et Territoires insulaires océaniques, dans le cadre des mécanismes régionaux existants, en étroite collaboration avec les partenaires du développement et les bailleurs.

1 Ces instruments régionaux jettent les bases stratégiques des investissements axés sur le renforcement de la résilience face aux effets des catastrophes naturelles et du changement climatique, aux échelons régional, national et infranational dans l'ensemble des pays océaniques. Le Cadre d'action océanique pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes est la transposition au contexte océanique du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015. Le Cadre océanique d'intervention sur les changements climatiques renvoie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ces deux documents régionaux énoncent des obligations reprises dans le Plan pour le Pacifique entériné par les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques en octobre 2005.

2 Ce document a été révisé et actualisé pour tenir compte des évolutions enregistrées entre 2011 et mars 2013 dans le processus de la feuille de route. L'orientation et la visée générale du processus approuvé en 2011 n'ont pas été modifiées du fait de cette révision. Pour consulter le texte dans son intégralité, cliquer sur le lien suivant : http://www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/SOPAC_SPREP_2013_DRM_CC_Revised180413.pdf

3 *Acting Today for Tomorrow* : Note d'orientation stratégique et pratique de la Banque mondiale en faveur d'un développement résilient face aux phénomènes climatiques et aux catastrophes en Océanie

4 Par exemple, le travail actuellement mené en vue de l'élaboration de plans d'action nationaux conjoints, de la cartographie des institutions, politiques et mécanismes pour la GRC et l'action climatique, de l'amélioration des bases de données sur les aléas, l'exposition, les vulnérabilités et l'évaluation des risques, de la tenue de programmes de renforcement des capacités, de la conduite de projets et de la mise en place de systèmes de gestion de l'information à l'appui des actions conduites en faveur de la GRC et de l'action climatique.



www.spc.int

